

2 C A
Société à responsabilité limitée
Au capital de 4 500 euros
Siège social : 896 Chemin de la Croix Verte
38330 MONTBONNOT ST MARTIN
808 426 803 RCS GRENOBLE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 29 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-neuf mai,
A neuf heures,

La Société Holding JBC,

Société par actions simplifiée au capital de 1 394 euros,
Ayant son siège social 896 Chemin de la Croix Verte, 38330 MONTBONNOT ST MARTIN,
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 930 751 680 RCS GRENOBLE,
Représentée par Monsieur Jean-Baptiste CABANNE en sa qualité de Président,

Propriétaire de la totalité des 450 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société
2 C A,

Associée unique de ladite Société,

En présence de Monsieur Jean-Baptiste CABANNE, gérant non associé de la Société.

II- A pris les décisions suivantes :

-
- Suppression du nom commercial à l'article 2 des statuts,
 - Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
-

CINQUIÈME DÉCISION

L'associée unique décide de supprimer, à l'article 2 des statuts, la mention relative au nom commercial de la Société.

SIXIÈME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Certifiée conforme

La société Holding JBC

Représentée par Monsieur Jean-Baptiste CABANNE